



GROUPE
SIDA
NEUCHÂTEL

Comptes 2015

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale des membres de l'Association Groupe Sida Neuchâtel, Peseux**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Groupe Sida Neuchâtel, à Peseux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conforme à la loi et aux statuts.

Neuchâtel, le 10 mai 2016/nvo

Roger Voirol Fiduciaire SA


Nicolas Voirol
Réviseur agréé
Responsable du mandat


Roger Voirol
Expert réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, et annexe)

BILAN**A C T I F**

31 décembre 2015

31 décembre 2014

*comparatif***Actifs circulants**

Trésorerie	CHF	304'658.06	CHF	304'499.71
Trésorerie attribuée à Prévoyance.ne	CHF	5'225.40	CHF	0.00
Créances diverses	CHF	7.88	CHF	6.23
Actifs de régularisation	CHF	3'976.27	CHF	4'950.43
	CHF	313'867.61	CHF	309'456.37

Actifs immobilisés

Actifs financiers	CHF	350.00	CHF	350.00
Mobilier et machines	CHF	1.00	CHF	1.00
Véhicules	CHF	1.00	CHF	1.00
Equipement administratif	CHF	1.00	CHF	1.00
	CHF	353.00	CHF	353.00

Découvert

	CHF	387'256.41	CHF	290'799.66
	CHF	701'477.02	CHF	600'609.03

P A S S I F**Capitaux étrangers à court et moyen terme**

Acomptes des pouvoirs publics sur déficit	CHF	259'500.00	CHF	259'500.00
Passifs de régularisation	CHF	7'770.60	CHF	11'672.35
	CHF	267'270.60	CHF	271'172.35

Fonds affectés

Fonds de solidarité	CHF	29'879.87	CHF	29'398.37
Réserve Afrimedia	CHF	16'296.65	CHF	15'708.15
Réserve "Prévoyance.ne" 2019	CHF	5'745.00	CHF	0.00
Réserve "Prévoyance.ne" 2039	CHF	116'337.00	CHF	0.00
	CHF	168'258.52	CHF	45'106.52

Réserves

Réserve loyer et chauffage	CHF	3'579.05	CHF	3'579.05
Réserve formation bénévoles	CHF	4'698.45	CHF	4'698.45
Réserve projet "Cabaret"	CHF	8'960.55	CHF	8'960.55
Réserve manifestations	CHF	54'456.76	CHF	78'427.42
Réserve dons	CHF	54'739.00	CHF	49'150.60
	CHF	126'433.81	CHF	144'816.07

Capitaux propres

Capital de dotation	CHF	125'243.75	CHF	125'243.75
Réserve déficits futurs	CHF	14'270.34	CHF	14'270.34
	CHF	139'514.09	CHF	139'514.09
	CHF	701'477.02	CHF	600'609.03

Groupe Sida Neuchâtel, Peseux

COMPTE D'EXPLOITATION

(arrêté au 31 décembre)

RECETTES

Produits

	2015	2014 <i>comparatif</i>
Recettes tests	CHF 35'790.00	CHF 35'430.00
Recettes information	CHF 11'714.80	CHF 11'727.20
Recettes manifestation	CHF 6'890.75	CHF 0.00
Dîme sur l'alcool	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00
Cotisations	CHF 3'070.00	CHF 2'150.00
Intérêts actifs	CHF 110.80	CHF 432.80
Dons divers	CHF 0.00	CHF 8'005.00
Recettes exceptionnelles	CHF 160.30	CHF 131.00
Prélèvement sur fonds et réserves :		
- Réserve manifestations	CHF 23'970.66	CHF 23'898.60
- Réserve projet "Cabaret"	CHF 0.00	CHF 95.00
- Avance ASS pour projets	CHF (5'588.40)	CHF 11'485.00
CHF	96'118.91	113'354.60

CHARGES

Charges de personnel

Salaires et charges sociales	CHF 285'986.60	CHF 291'882.10
Charge extraordinaire "Prévoyance.ne"	CHF 116'862.00	CHF 0.00
Formation et supervision	CHF 2'835.00	CHF 2'584.40
CHF	405'683.60	294'466.50

Matériel médical - entretien et réparation

Matériel tests et frais de laboratoires	CHF 6'925.40	CHF 8'017.60
Matériel d'accueil	CHF 1'655.20	CHF 1'552.90
Entretien et réparation véhicule	CHF 0.00	CHF 848.60
CHF	8'580.60	10'419.10

Frais des locaux

Loyers et décompte de charges	CHF 25'021.35	CHF 25'932.85
Eau, énergie, déchets	CHF 430.90	CHF 444.80
Frais de conciergerie	CHF 2'888.20	CHF 2'846.15
CHF	28'340.45	29'223.80

Frais administratifs

Fournitures et matériel de bureau	CHF 2'593.94	CHF 1'056.60
Fournitures et matériel informatique	CHF 3'198.08	CHF 4'054.81
Honoraires fiduciaire	CHF 3'456.00	CHF 3'564.00
Téléphone/concession radio	CHF 2'717.85	CHF 2'859.35
Frais de port et CCP	CHF 590.10	CHF 449.15
Frais de journaux et documentation prof.	CHF 251.30	CHF 279.00
Frais de déplacement	CHF 5'558.20	CHF 7'398.60
Frais de manifestations et autres	CHF 261.29	CHF 4'464.15
Frais divers	CHF 1'398.30	CHF 326.70
CHF	20'025.06	24'452.36

Assurances et taxes

Primes d'assurances	CHF 1'612.35	CHF 1'757.90
Taxes et cotisations	CHF 751.00	CHF 351.00
CHF	2'363.35	2'108.90

Découvert avant attribution aux réserves

CHF	(368'874.15)	CHF	(247'316.06)
------------	---------------------	------------	---------------------

ATTRIBUTION AUX FONDS ET RESERVES

Réserve manifestations	CHF 23'970.66	CHF 23'898.60	
Réserve projet "Cabaret"	CHF 0.00	CHF 95.00	
Réserve dons	CHF 0.00	CHF 8'005.00	
Avance ASS pour projets	CHF (5'588.40)	CHF 11'485.00	
CHF	18'382.26	CHF	43'483.60

Résultat d'exploitation de l'exercice (hors subventions cantonales)

CHF	(387'256.41)	CHF	(290'799.66)
------------	---------------------	------------	---------------------



Groupe Sida Neuchâtel, Peseux

ANNEXE AUX COMPTES

Introduction

Les présents états financiers sont conformes au nouveau droit comptable en vigueur (*obligatoire dès le 1 janvier 2015*)

Attestation de la moyenne annuelle des employés

Nous attestons que notre entité emploie moins de 10 personnes à plein temps en moyenne annuelle.

Information Prévoyance.ne - Apport complémentaire 2019

Le comité du GSN a décidé de provisionner en intégralité, le montant dû à Prévoyance.ne dans le cadre de l'apport supplémentaire qui devra avoir lieu au 1er janvier 2019. Le montant dû selon le courrier de Prévoyance.ne du mois de juin 2015 est de CHF 5'745.00.

Afin d'avoir la liquidité nécessaire au 1er janvier 2019, ce montant est déposé de manière linéaire sur un compte postal spécial constitué à cet effet.

Information Prévoyance.ne - Découvert résiduel 2039

Il a été proposé, par le Comité lors de sa séance du mardi 18 novembre 2014, de provisionner directement dans les comptes les montants dus par GSN dans le cadre du changement de primauté de prestations à la primauté de cotisation.

Il est prévu par ailleurs, que la caisse institue un plan de prévoyance de base en primauté de cotisation dès que son taux de couverture atteindra 80%, mais au plus tard le 1er janvier 2039. Le résiduel à la date du changement sera réparti entre les employeurs.

Concernant la part au découvert résiduel, l'article 4, alinéa 4 LCPFPub, précise également que l'Etat est tenu a une participation unique d'assainissement de la Caisse au moment où le résiduel devra être versé. Or, cet alinéa peut être interprété de deux manières différentes. Soit la participation de l'Etat vient en diminution du découvert résiduel total et le solde est ensuite réparti entre tous les employeurs affiliés (interprétation du Conseil d'administration de Prévoyance.ne), soit la participation de l'état n'est pas soustraite du découvert résiduel total et vient uniquement en déduction de la part que l'Etat devra payer (interprétation du Conseil d'Etat).

Cela signifie que le GSN devrait le montant suivant, dans le cadre du découvert résiduel, selon l'interprétation :

	1er janvier 2015*		1er janvier 2014** <i>comparatif</i>	
- du Conseil d'administration de Prévoyance.ne	CHF	105'735.00	CHF	94'600.00
- du Conseil d'Etat	CHF	116'377.00	CHF	104'100.00

*selon le courrier de Prévoyance.ne du 26.06.2015

**selon le courrier de Prévoyance.ne du 17.02.2015

Dans le cadre de l'établissement des comptes au 31.12.2015, il a été décidé, dans un souci de prudence, de provisionner l'intégralité de ce montant, selon l'interprétation du Conseil d'Etat.

Afin d'avoir la liquidité nécessaire au 1er janvier 2039, ce montant est déposé de manière linéaire sur un compte postal spécial constitué à cet effet.